

Tous donc à Rome, afin de témoigner amour et obéissance à l'ÉGLISE et au SOUVERAIN-PONTIFE, et venir déposer aux pieds de son trône le denier de Saint-Pierre, tribut de la fidélité !

Le pèlerinage à *Sainte-Croix en Jérusalem*, à Rome, clôturera la série des pèlerinages.

### III. Cérémonies religieuses et fêtes.

Le comité propose en outre :

1<sup>o</sup> De travailler, d'une manière toute spéciale, à laisser partout aux siècles futurs l'attestation publique de la solennelle profession de foi de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, et à cet effet d'ériger, à la suite de saintes missions et de cérémonies extraordinaires de pénitence, des croix commémoratives, portant l'inscription suivante :

ANNO 1900

JESUS CRISTUS

DEUS HOMO

VIVIT REGNAT IMPERAT

Il serait désirable de voir de pareilles croix s'élever dans toutes les cathédrales et églises mères. Les monuments seraient dévoilés pendant la nuit séparant les deux siècles.

2<sup>o</sup> D'exposer solennellement le Saint-Sacrement pendant quarante heures consécutives dans toutes les cathédrales depuis le 30 décembre 1900, au soir, jusqu'au premier janvier 1901, au matin. Après le chant du *Veni Creator*, la bénédiction du Saint-Sacrement sera donnée aux fidèles.

3<sup>o</sup> Que la nuit qui unit les deux siècles soit passée en adoration par le plus grand nombre possible de catholiques adressant ainsi à Dieu le dernier acte de réparation du siècle qui meurt et lui offrant la première invocation du siècle qui naît.

4<sup>o</sup> D'allumer pendant cette même nuit dans les campagnes, et particulièrement sur le sommet des montagnes et collines, de grands feux de joie, témoignages de reconnaissance et l'adoration rendus par l'humanité à son Divin Rédempteur, qui apporta au monde, avec les lumières de son ÉVANGILE, les espérances de la patrie céleste.